



Parution du 7 juin 2024

Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 8 avril 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire

Mme France Darveau, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller

M. Michel Lequin, conseiller

M. Guy Thériault, conseiller

Est absent:

M. Michel Prince, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

<u>Est également présente</u>: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour remercier les gens présents dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024;

- 5. Adoption des comptes à payer;
- 6. Rapport des comités ;
- 7. Administration:
- 7.1 Résolution mise à jour du dossier des signataires à la caisse
- 7.2 Résolution mise à jour du nom de la DG auprès des Gouvernements, des institutions financières et des fournisseurs
- 7.3 Résolution pour autoriser formation obligatoire au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 7.4 Résolution responsable des boues septiques (DG & inspecteur)
- 7.5 Résolution renouvellement TECQ à la demande de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités)
- 7.6 Demande de Madeleine Shank
- 7.7 Mandat à Solution Zen médias
- 7.8 Demande de soumission pelouse
- 7.9 Élection partielle le 28 avril
- 8. Aqueduc et égouts ;
- 9. Sécurité publique ;
- 10. Voirie:
- 10.1 Demande de subvention au député chemins
- 10.2 Dossier projet avec le PAVL
- 10.3 Résolution pour le nivelage des chemins
- 10.4 Résolution pour le balayage des rues
- 10.5 Résolution pour l'épandage du calcium
- 11. Urbanisme et environnement;
- 11.1 Changement d'inspecteur à la MRC pour desservir Sts-Martyrs-Canadiens
- 12. Loisirs et culture;
- 12.1 Demande subvention Fête nationale
- 12.2 Fonds Culturel Arthabaskien
- 13. Affaires diverses;
- 13.1 Proclamer la semaine de l'action bénévole
- 13.2 Demande de la Polyvalente de Disraëli
- 14. Liste de la correspondance;
- 15. Varia:
- 16. Période de questions ;
- 17. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024</u>

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4</u> MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. <u>DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 224 578.08\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 224 578.08\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Bell Mobilité liste février 54.00\$ / chèque 54.07\$	0.07
2	*CORRECTION* MRC liste février 12 724.18\$ / chèque 10 841.36\$	(1 882.82)
3	*CORRECTION* Sogetel liste février 438.88\$ / chèque 432.88\$	(6.00)
4	ADMQ (cotisation)	1 054.13
5	FQM (contribution)	1 248.31
6	PG Solutions (contrat d'entretien)	7 564.19
7	Receveur Général du Canada (DAS)	1 669.39
8	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 858.61
9	Visa Desjardins (achat divers)	333.63
10	Ministre du Revenu du Québec (Sommaire 1)	227.21
11	CRSBP (cotisation)	3 276.47
12	Roulibus (contribution)	980.00
13	SPAA (adhésion - versement #1)	525.00
14	Gilles Gosselin, maire (mars)	1 078.75
15	Michel Prince, conseiller (mars)	436.08
16	France Darveau, conseillère (mars)	436.08
17	Laurent Garneau, conseiller (mars)	436.08
18	Michel Lequin, conseiller (mars)	436.08
19	Guy Thériault, conseiller (mars)	436.08
20	Bell Mobilité inc. (février)	54.07
21	Buropro (février)	527.69
22	Cain Lamarre SENCRL (décembre & janvier)	1 177.28
23	Desjardins Sécurité Financière (février)	1 528.68
24	Desroches Groupe Pétrolier (février)	879.03
25	Entretien Général Lemay (février)	3 676.89

26	Excavation Marquis Tardif inc. (février)	23 071.17
27	Eurofins Environex (février)	323.08
28	Gaudreau Environnement inc. (février & mars)	361.04
29	Hydro-Québec (éclairage public / janvier)	287.22
30	MRC d'Arthabaska (collecte, traitement & fosses / déc. & janv.)	7 273.15
31	Sogetel (février)	328.55
32	Vivaco Groupe Coopératif (février)	29.47
33	Groupe CCL (papeterie)	592.12
34	GLS Logistics Systems Canada Ltd - Dicom (colis)	14.85
35	Groupe Kopers inc. (modification contrôle - aqueduc)	
36	N. Faucher Entrepreneur Électricien (génératrices)	1 149.75
37	Les Pompes Garand inc. (aqueduc)	1 214.76
38	Ville de Disraëli (quote-part #1)	941.31
39	Sogetel (mars)	320.78
40	Hydro-Québec (éclairage public / février)	270.90
41	Desjardins Sécurité Financière (mars)	1 528.68
	** DÉPENSES - CONSEIL avril **	
42	Sécurité Alimentaire (aide financière)	500.00
43	Receveur Général du Canada (DAS)	1 290.25
44	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 188.65
45	Visa Desjardins (achat divers)	521.27
46	ADMQ (congrès)	663.41
47	FQM (formation)	85.37
48	CNESST (ajustement & frais dossier)	162.46
49	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
50	Michel Prince, conseiller	436.08
51	France Darveau, conseillère	436.08
52	Laurent Garneau, conseiller	436.08
53	Michel Lequin, conseiller	436.08
54	Guy Thériault, conseiller	436.08
55	Bell Mobilité inc. (mars)	54.07
56	Buropro (mars)	597.64
57	Desjardins Sécurité Financière (avril)	1 528.68
58	Entretien Général Lemay (mars)	3 638.94
59	Excavation Marquis Tardif inc. (mars)	23 071.17
60	Eurofins Environex (mars)	379.42
61	Gaudreau Environnement inc. (avril)	189.56
62	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	459.54
63	Hydro-Québec (salle municipale)	903.86

64	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	234.04
65	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	23.13
66	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	23.13
67	Hydro-Québec (quai)	55.29
68	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	836.29
69	MRC d'Arthabaska (collecte & fosses / février)	3 232.66
70	Sogetel (avril)	304.61
71	Vivaco Groupe Coopératif (mars)	103.90
72	DH Éclairage (changer lumières)	11 065.42
73	Groupe Kopers inc. (logiciel & programmation)	7 684.07
74	Les Services EXP inc. (règlements & soutien technique PAVL)	5 697.01
75	Solutions Zen Média (site Internet)	5 750.00
76	Veolia (fournitures - aqueduc)	544.99
77	Ville de Victoriaville (entente loisirs & culture / versement #1)	645.70
78	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	53 083.41
79	MRC d'Arthabaska (quote-part #2)	7 685.00
80	Total du salaire de la D.G. :	7 245.63
81	Total des salaires & déplacements :	11 379.55

6) RAPPORT DES COMITÉS

7) <u>ADMINISTRATION</u>

7.1 <u>RÉSOLUTION - MISE À JOUR DU DOSSIER DES SIGNATAIRES À LA CAISSE</u>

CONSIDÉRANT QUE nous voulons mettre à jour le dossier des signataires à la Caisse Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons ajouter le nom du maire suppléant actuel M. Michel Lequin à la liste de signataires en remplacement du nom de l'ancien maire suppléant au dossier;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons retirer tous les autres noms de signataires n'étant plus en poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE des modifications soient apportées au dossier des signataires à la Caisse Desjardins pour mettre le dossier des signataires à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOTAL: 224 578.08 \$

7.2 RÉSOLUTION - MISE À JOUR DU NOM DE LA DG AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle directrice générale, Mme Sonia Lemay, est entrée en fonction ;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la nouvelle directrice générale, Mme Sonia Lemay, doit remplacer celui de l'ancienne directrice générale auprès des différents paliers gouvernementaux, des institutions financières, des fournisseurs et organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la nouvelle directrice générale, Mme Sonia Lemay, soit autorisée à représenter la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et que son nom soit ajouté et/ou remplacé auprès des gouvernements, des institutions financières, des fournisseurs, des organismes ou à toutes autres places nécessaires dans le dossier de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION OBLIGATOIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE selon le projet de Loi 16, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se doivent de suivre une formation obligatoire à compter de juin ;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation sera offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) à Ham-Nord en juin prochain ; CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU de la municipalité sont autorisés à suivre cette formation :

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscriptions seront défrayés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les membres du CCU soient autorisés à suivre cette formation à Ham-Nord et que l'inscription de tous les membres du CCU soit défrayée par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 <u>RÉSOLUTION - RESPONSABLE DES BOUES SEPTIQUES (DG & INSPECTEUR)</u>

NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402 CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désigne Sonia Lemay, directrice générale et son inspecteur municipal à titre d'employés chargés d'exercer la fonction de personnes désignées en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-050 7.5 <u>RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT TECQ À LA DEMANDE DE LA FCM (FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS)</u>

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures

publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6) <u>DEMANDE DE MADELEINE SHANK</u>

Le dossier a été reporté, car des informations supplémentaires doivent être vérifiées avant de prendre une décision dans ce dossier.

7.7 MANDAT À SOLUTION ZEN MÉDIAS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens veut refaire au complet son site Internet, pour le rendre plus accessible aux utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Solution Zen Médias, pour refaire le site Internet de la municipalité au complet ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à la refonte du site au complet;

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière provenant du Fonds des Régions et Ruralités (FRR) nous est accordée, pour refaire notre site, tout en respectant certaines conditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le mandat soit donné à Solution Zen Médias pour refaire notre site Internet selon l'offre de service reçue au montant de 18 100.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 <u>DEMANDE DE SOUMISSION PELOUSE</u>

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire que l'entretien des terrains de la municipalité soit effectué durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QU'UN contractant doit être engagé pour l'entretien des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été affiché aux deux endroits prévus dans la municipalité pour demandes des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes désirant soumissionner doivent se procurer le formulaire à cet effet au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE différentes soumissions pour la tonte du gazon (1 an) ou (3 ans) et pour la tonte du gazon et l'entretien des fleurs (1 an) et (3 ans) seront demandées ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devront être déposées à la municipalité avant le 30 avril 16h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN avis public soit publié pour demander des soumissions pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux et l'entretien des fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9) <u>ÉLECTION PARTIELLE LE 28 AVRIL</u>

À titre informatif:

Une élection partielle est en cours pour le poste de conseiller au poste #6 à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Le vote par anticipation aura lieu le 21 avril de 12h00 à 20h00 et le vote du jour de scrutin sera le 28 avril de 10h00 à 20h00.

Les trois candidats pour le poste sont :

- Charles Duguay
- Jacques Parenteau
- Denis Vaillancourt

8) AQUEDUC ET ÉGOUTS

9) SÉCURITÉ PUBLIQUE

10) <u>VOIRIE</u>

10.1 <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ - CHEMINS</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès de notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie locale, pour un montant de 75 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux devront être effectués sur la plupart de nos chemins ;

- rue de l'Anse
- rue de l'Église
- chemin Gosford Nord
- chemin Gosford Sud
- chemin du Lac Nicolet
- chemin de la Montagne
- rue Paradis
- rue de la Pente Douce
- chemin du Petit X
- rue Principale
- chemin de la Rive
- chemin Shank
- chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE les travaux à prévoir sont principalement : des remplacements de ponceaux, des creusages de fossés, de l'achat de gravier & pierre, du nivellement, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande d'aide financière de 75 000.00\$ soit transmise à M. Sébastien Schneeberger, notre député provincial dans la circonscription de Drummond - Bois-Francs, pour la réfection de nos routes sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 DOSSIER PROJET AVEC LE PAVL

À titre informatif:

Suite aux carottages faits sur nos routes pour le projet PAVL, des analyses plus poussées sont requises sur les échantillons, nous attendons les résultats des analyses. Plus d'informations seront à venir.

10.3 <u>RÉSOLUTION POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les printemps, certaines parties de nos routes non pavées sont détériorées, dû au dégel ;

CONSIDÉRANT QUE les routes non pavées ont besoin de nivelage régulièrement pour maintenir nos routes en bons états ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la municipalité de Saint-Adrien sont retenus depuis quelques années, pour effectuer le nivelage de nos routes ;

CONSIDÉRANT QUE le premier nivelage sera fait dès que la température le permettra, lorsque le dégel des chemins sera terminé et que les chemins seront plus secs ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le nivelage de nos routes soit effectué par la municipalité de Saint-Adrien au besoin et selon le budget fixé pour l'année dès que la température le permettra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 <u>RÉSOLUTION POUR LE BALAYAGE DES RUES</u>

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'effectuer le balayage des rues comme à tous les printemps ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées par l'inspecteur municipal auprès de différentes compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE les services des Entreprises Breton Inc. ont été retenus pour effectuer les travaux au montant de 165.00\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en mai;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'offre de service des Entreprises Breton Inc. soit acceptée pour effectuer le balayage des rues le plus rapidement possible en mai et selon le budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 RÉSOLUTION POUR L'ÉPANDAGE DU CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE nous effectuons tous les ans un épandage d'abat poussière (calcium liquide) sur nos routes en gravier ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées par l'inspecteur municipal auprès de différentes compagnies;

CONSIDÉRANT QUE les services de la firme Somevrac ont été retenus pour effectuer les travaux au montant de 0.4105\$ le litre ;

CONSIDÉRANT QUE les endroits et la quantité ont été déterminés et que l'inspecteur municipal devra surveiller les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en juin ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'offre de service de Somavrac soit acceptée pour effectuer l'épandage de calcium dès que la température le permettra et selon le budget fixé pour l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>

11.1) <u>CHANGEMENT D'INSPECTEUR À LA MRC POUR</u> DESSERVIR SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

À titre informatif:

Suite au départ de l'inspecteur de la MRC qui nous avait été attribué en janvier dernier, un remaniement des inspecteurs a été fait. Un nouvel inspecteur nous est maintenant attitré depuis février, M. Philippe Habel est maintenant le nouvel inspecteur qui dessert la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Il est possible de communiquer avec lui au 819-752-2444 poste 4221 ou par courriel : permis@saints-martyrs-canadiens.ca

12) LOISIRS ET CULTURE

12.1 <u>DEMANDE SUBVENTION FÊTE NATIONALE</u>

CONSIDÉRANT QUE nous désirons déposer une demande de subvention pour souligner la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est la personne autorisée à signer la demande de subvention au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une demande de subvention au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2) FOND CULTUREL ARTHABASKIEN

À titre informatif:

Une demande d'aide financière a été faite au Fond Culturel Arthabaskien pour le concours de photo, cette demande a été acceptée, et une subvention de 800\$ nous a été accordée pour le concours photo.

13) AFFAIRES DIVERSES

13.1 PROCLAMER LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés ;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

ATTENDU QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habilités sans attente de rémunération ;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté ;

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, je, Gilles Gosselin, maire, proclame par la présente que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2024.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens déclare la semaine du 14 au 20 avril la semaine de l'action bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2) <u>DEMANDE DE LA POLYVALENTE DE DISRAËLI</u>

Le conseil a rejeté la demande d'aide financière de la polyvalente de Disraëli.

14) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

- 1. MAMH Transfert ponctuel d'un montant de 10 M\$ aux municipalités
- 2. MAMH Campagne d'affichage / climat civil et respectueux dans les municipalités
- 3. Le Cantonnier (dernière version papier)
- **15)** <u>VARIA</u>
- 16) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 6 mai 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Prince, conseiller

Mme France Darveau, conseillère

M. Laurent Garneau, conseiller

M. Michel Lequin, maire suppléant

M. Guy Thériault, conseiller

M. Charles Duguay, conseiller

Est absent:

M. Gilles Gosselin, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Lequin.

<u>Est également présente:</u> Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire suppléant, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

Le maire suppléant Michel Lequin en profite pour féliciter le nouvel élu au poste #6 M. Charles Duguay et il souhaite aussi la bienvenue aux gens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;
- 4. Adoption des comptes à payer ;
- 5. Rapport des comités ;
- 5.1 Parole au comité voirie
- 6. Administration;
- 6.1 Demande de dérogation mineure Pierre Lequin
- 6.2 Soumissions pelouse

- 6.3 Donner un mandat recherche d'un aide-inspecteur
- 6.4 Formation pour la directrice générale
- 6.5 Rencontre à venir avec la MRC dossier périmètre urbain
- 6.6 Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires nouvel élu
- 6.7 Résolution pour le renouvellement des assurances
- 6.8 2^e lettre de Madeleine Shank
- 6.9 Interruption d'Hydro-Québec
- 6.10 Croix cimetière
- 7. Aqueduc et égouts ;
- 7.1 Nettoyage du réservoir et travaux d'entretien à venir
- 8. Sécurité publique ;
- 8.1 Invitation à prendre un café avec un policier
- 9. Voirie:
- 9.1 Autoriser les travaux de voirie à faire selon les réparations les plus urgentes
- 10. Urbanisme et environnement;
- 10.1 Invitation projet éolien Arthabaska
- 11. Loisirs et culture;
- 11.1 Activité « Bonjour Printemps » budget alloué
- 12. Affaires diverses;
- 12.1 Demande du Cantonnier
- 12.2 Tour cycliste des policiers de Laval
- 13. Liste de la correspondance;
- 14. Varia;
- 14.1 Publication d'Info Saints-Martyrs-Canadiens (spécification)
- 14.2 Résolution pour annuler les services de conciergerie
- 14.3 MADA
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL

3.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 8</u> AVRIL2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. <u>DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 121 334.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 121 334.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 624.50
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 038.10
3	Visa Desjardins (achat divers)	379.80
4	Visa Desjardins (achat divers)	296.02
5	Receveur Général du Canada (ajust. DAS)	149.07
6	Hydro-Québec (éclairage public)	285.85
7	FQM Assurances inc. (modification)	16.35
8	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
9	Michel Prince, conseiller	436.08

10	France Darveau, conseillère	436.08
11	Laurent Garneau, conseiller	436.08
12	Michel Lequin, conseiller	436.08
13	Guy Thériault, conseiller	436.08
14	Charles Duguay, conseiller	436.08
15	Bell Mobilité inc. (avril)	54.07
16	Buropro (avril)	454.07
17	Desjardins Sécurité Financière (mai)	1 528.68
18	Entretien Général Lemay (avril)	2 288.00
19	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	23 071.17
20	Eurofins Environex (avril)	183.96
21	Gaudreau Environnement inc. (mai)	189.56
22	MRC d'Arthabaska (février & mars)	5 197.91
23	Sogetel (mai)	310.70
24	Sogetel (quai / mai)	175.39
25	Vivaco Groupe Coopératif (avril)	67.82
26	Airablo (station lavage)	24.43
27	Combustion (filtre fournaise)	165.56
28	Les Formulaires Ducharme inc. (élection)	1 447.54
29	Techni-Consultant (projet PAVL)	1 257.54
30	Ville de Disraëli (quote-part #2)	941.31
31	MRC d'Arthabaska (quote-part #3)	35 972.00
32	FQM Assurances inc. (prime annuelle)	21 090.41
33	Total du salaire de la D.G. :	3 220.28
34	Total des salaires & déplacements :	13 208.68

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - VOIRIE

M. Laurent Garneau mentionne que plusieurs travaux sont à venir, entre autres des travaux de réfection et du rechargement, qui seront effectués sur différents chemins sur notre territoire.

TOTAL:

121 334.00 \$

6) <u>ADMINISTRATION</u>

* <u>MENTION SPÉCIALE</u>: À 19h09 le conseiller Michel Lequin quitte la table du conseil, puisque le prochain sujet touche un membre proche sa famille.

6.1 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PIERRE LEQUIN</u>

DM24-01 : Demande de monsieur Pierre Lequin (57 chemin Gosford Sud) afin de réduire la marge de recul arrière de la résidence ainsi que la marge de recul latérale du bâtiment accessoire.

Cette demande concerne le lot # 6 527 068 du cadastre du Québec et est située dans la zone V5 du plan de zonage du règlement de zonage #208.

- a) **CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à régulariser l'implantation des bâtiments à la suite d'une erreur lors de la construction des bâtiments;
- b) **CONSIDÉRANT QUE** le terrain à l'arrière du terrain est un lot forestier situé dans une zone à vocation forestière;
- c) CONSIDÉRANT QUE le terrain adjacent à la droite du terrain appartient aussi à monsieur Pierre Lequin;
- d) **CONSIDÉRANT QUE** les demandes soumises cadres avec la définition de mineure selon le comité;
- e) **CONSIDÉRANT QUE** le refus de la demande causerais un préjudice sérieux au demandeur;
- f) **CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;
- g) **CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande à l'unanimité l'acceptation de la demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure afin de ;

- Réduire la marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 7,5 mètres à 5,4 mètres
- Réduire la marge de recul latérale droite pour le bâtiment accessoire de 1,5 mètre à 1,25 mètre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*MENTION SPÉCIALE: À 19h10 le conseiller Michel Lequin revient à la table du conseil, pour la suite de l'assemblée.

6.2 SOUMISSIONS PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission pour la tonte du gazon pour 1 an et pour 3 ans ainsi qu'une autre pour la tonte du gazon et l'entretien des rocailles et des fleurs pour 1 an et 3 ans ont été affichées aux deux endroits prévus à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions d'Entretien Général Lemay pour la tonte du gazon pour 1 an et pour 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune soumission pour la tonte du gazon et l'entretien des rocailles et des fleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la soumission de tonte de gazon pour 3 ans d'Entretien Général Lemay au montant de 19 201.98\$, taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le contrat pour la tonte du gazon pour 3 ans, soit accordé à Entretien Général Lemay pour un montant de 19 201.98\$, taxes incluses, pour la période de juin 2024 à octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 <u>DONNER UN MANDAT - RECHERCHE D'UN AIDE-</u> INSPECTEUR

CONSIDÉRANT QU'UNE conseillère en emploi nous a été recommandée pour trouver des candidats pour le poste d'aide-inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une estimation des coûts à SOS Emploi (Katia Valdevit, conseillère en emploi) pour obtenir leurs services dans nos recherches afin de trouver un aide-inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE la soumission que nous avons reçue est de 1 500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite combler le poste dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut donner le mandat à une conseillère en emploi afin de trouver des candidatures pour le poste d'aide-inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le mandat soit donné à la conseillère en emploi Katia Valdevit pour trouver un aide-inspecteur pour la municipalité.

QUE la dépense de 1 500.00\$ soit autorisée et prise au surplus budgétaire, car cette dépense n'était pas prévue au budget de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'UNE formation en salle est offerte par l'ADMQ pour ses membres du Centre-du-Québec le 7 mai à Drummondville ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale désire assister à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'inscription à la formation est de 385\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les autres frais de déplacement et de repas lui seront remboursés, pour assister à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à s'inscrire à la formation et que ses autres dépenses lui soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 <u>RENCONTRE À VENIR AVEC LA MRC - DOSSIER PÉRIMÈTRE URBAIN</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska veut organiser une rencontre avec la municipalité pour discuter de la restructuration du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre est offerte à tous les élus et que présentement Gilles Gosselin, Laurent Garneau, Michel Lequin et Guy Thériault sont intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE nous allons demander à la MRC, la possibilité de tenir cette rencontre à Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE les élus qui le désirent pourront assister à la rencontre et si elle est offerte à la MRC les frais de déplacement leur seront remboursés ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE date de rencontre soit fixée avec la MRC d'Arthabaska, pour la présentation du dossier du périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6) <u>DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - NOUVEL ÉLU</u>

Selon l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums, à la proclamation de son élection, l'élu a l'obligation de déposer sa déclaration des intérêts pécuniaires.

La directrice générale et greffière-trésorière, confirme avoir reçu la déclaration du nouvel élu au poste #6 M. Charles Duguay, à la suite de l'élection partielle.

La déclaration est donc officiellement déposée à cette séance du conseil.

6.7 <u>RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES</u>

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement annuel de nos assurances ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de notre police d'assurance est de 21 090.41\$ pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le paiement des assurances au montant de 21 090.41\$ soit autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8) 2^E LETTRE DE MADELEINE SHANK

À titre informatif:

Le dossier de Mme Shank est toujours à l'étude. Le maire et la directrice générale sont mandatés pour rencontrer Mme Shank, afin de savoir qu'elles sont ses demandes dans ce dossier.

6.9) INTERRUPTION HYDRO-QUÉBEC

À titre informatif:

Hydro-Québec nous a avisés qu'il y aura une coupure d'électricité prévue le jeudi 9 mai de 10h00 à 12h00 afin d'effectuer des travaux.

6.10) CROIX CIMETIÈRE

À titre informatif:

Les travaux pour déplacer la croix en face de l'ancienne église vers le cimetière s'effectueront à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, toujours selon les températures prévues et l'état de solidité du sol.

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) <u>NETTOYAGE DU RÉSERVOIR ET TRAVAUX D'ENTRETIEN</u> À VENIR

À titre informatif ·

Des travaux de nettoyage du réservoir et d'entretien sont à venir sur notre système d'aqueduc dans la municipalité. Une coupure d'eau sera à prévoir lors de certains travaux, les citoyens seront avisés si une interruption d'eau est nécessaire et si des avis d'ébullition sont à prévoir.

8) <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

8.1) <u>INVITATION À PRENDRE UN CAFÉ AVEC UN POLICIER</u>

La Sûreté du Québec vous invite à l'activité « Prendre un café avec un policier ». Voici les endroits où les gens pourront aller les rencontrer.

- 14 mai de 9h00 à 11h00 à la Fromagerie Victoria à Plessisville
- 15 mai de 9h00 à 11h00 à la Brûlerie Reno à Victoriaville
- 15 mai de 14h00 à 16h00 à la Fromagerie Victoria de la Grande Place des Bois-Francs
- 18 mai de 1400 à 16h00 à la Fromagerie Vitoria sur la rue Aqueduc à Victoriaville

Voilà une belle occasion d'échanger sur les enjeux qui vous tiennent à cœur et apprendre à connaître davantage les policiers au service de notre communauté.

9) **VOIRIE**

9.1 <u>AUTORISER LES TRAVAUX DE VOIRIE À FAIRE SELON LES RÉPARATIONS LES PLUS URGENTES</u>

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos routes nécessitent des travaux de voirie, comme c'est le cas tous les printemps;

CONSIDÉRANT QU'UNE vérification de tous les chemins, par l'inspecteur municipal, après la période de dégèle sera effectuée pour déterminer les travaux les plus urgents à faire ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur devra faire des recommandations aux élus sur l'état de nos routes et déterminer les travaux prioritaires à exécuter ;

CONSIDÉRANT QUE le montant fixé pour effectuer tous les travaux est de 125 000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les travaux de voirie les plus urgents soient effectués sur les chemins de la municipalité et qu'un budget maximum de 125 000.00\$ soit autorisé pour réaliser ces travaux.

QUE le montant de 125 000.00\$ soit pris dans la réserve du Fond des Carrières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>

10.1 <u>INVITATION - PROJET ÉOLIEN ARTHABASKA</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska souhaite inviter les élus à une rencontre d'information sur le « Projet éolien Arthabaska » qui aura lieu le 8 mai au Complexe Le 905 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Gilles Gosselin et le conseiller, M. Guy Thériault, sont intéressés à assister à cette rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement seront remboursés aux élus souhaitant assister à la rencontre ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les frais de déplacement soient autorisés pour les élus voulant assister à la rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1 ACTIVITÉ « BONJOUR PRINTEMPS » - BUDGET ALLOUÉ

CONSIDÉRANT QUE la journée d'activité « Bonjour Printemps » se déroulera le 18 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette journée il y aura une distribution d'arbres, de compost et des kiosques d'information sur place ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira des hot-dogs et des breuvages gratuitement aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE diverses dépenses dont l'achat de nourriture et le remboursement des frais de déplacement de l'inspecteur, pour aller chercher les arbres sont à prévoir pour la réalisation de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'environ 500\$ est alloué pour les dépenses reliées à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN montant d'environ 500\$ soit alloué pour les dépenses de l'activité de la journée « Bonjour Printemps ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

12.1 <u>DEMANDE DU CANTONNIER</u>

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de soutien financier du journal Le Cantonnier, pour la relance de l'impression du journal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié la demande et ne considère pas que le journal papier est nécessaire, puisqu'il est déjà publié en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas intéressé à soutenir cette demande, puisque des commentaires de nos citoyens nous laissent croire, que la version papier du journal se retrouve dans le bac de recyclage à la poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la demande d'aide financière du journal Le Cantonnier soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2) TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL

À titre informatif:

Comme à toutes les années, le Tour Cycliste des Policiers de Laval en lien avec Opération Enfant Soleil, nous ont demandé l'autorisation de passer sur notre territoire avec leur convoi de cyclistes. Ils circuleront sur la Route 161, le 29 mai pour se diriger vers Thetford Mines. Des véhicules de sécurité suivront les cyclistes. Une réponse par courriel leur a été transmise, les autorisant à circuler sur notre territoire. Puisqu'ils nous ont fourni tous les éléments nécessaires avec leur demande. (Trajet, preuve d'assurance, etc.)

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

- 4. MRC d'Arthabaska Projet plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) / consultation publique
- 5. MRC d'Arthabaska Avis public de promulgation d'un emprunt pour le projet éolien
- 6. Hydro-Québec Nouvelle façon de travailler avec les municipalités

- 7. MRC d'Arthabaska Rencontre avec la Coalition pour un hôpital régional à Drummondville
- 8. Pêche Nicolet Invitation 10^e saison du festival de la truite de Victoriaville
- 9. MAPAQ Prévention en biosécurité pour les propriétaires de volaille
- 10. Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)
 Première édition de la revue des Éditos de l'expert(e)
- 11. Journal La Nouvelle
- 12. Université de Sherbrooke Rapport d'échantillonnage de plans d'eau durant la saison estivale 2023 (travail étudiant)

14) <u>VARIA</u>

14.2) <u>PUBLICATION</u> <u>D'INFO</u> <u>SAINTS-MARTYRS-CANADIENS</u> <u>(SPÉCIFICATION)</u>

À titre informatif:

Suite au dépliant qui vous a été envoyé avec vos comptes de taxes où il était mentionné de prendre un rendez-vous, afin de venir payer vos taxes au bureau ou pour toutes autres demandes d'information. Nous voulons spécifier que vous auriez dû lire de téléphoner avant de vous présenter sur place, pour vous assurer que quelqu'un soit présent au bureau. Tout ceci afin de vous éviter des déplacements inutiles en cas d'absence des employées. Nous n'exigeons donc pas de rendez-vous, mais seulement faire un appel pour vous éviter des déplacements inutiles. Nous vous rappelons aussi que les heures d'ouverture du bureau sont de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

14.2 <u>RÉSOLUTION POUR ANNULER LES SERVICES DE</u> <u>CONCIERGERIE (MÉNAGE)</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite annuler les services de conciergerie effectués à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, plusieurs résolutions en rapport avec le dossier de l'entretien ménager ont été proposées sur différentes années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut annuler toutes les résolutions précédentes en rapport avec le dossier de l'entretien ménager et/ou conciergerie;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les services de conciergerie à la municipalité soient tous annulés et que toutes les résolutions précédentes existantes et touchant le dossier de l'entretien ménager et/ou de conciergerie soient toutes annulées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3) MADA

À titre informatif :

La conseillère, Mme France Darveau, prend la parole pour informer les citoyens d'une rencontre pour former un comité MADA (Municipalité Amies Des Aînées). Cette rencontre se tiendra le vendredi 10 mai de 9h30 à 11h30 à la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, vous êtes tous les hienvenus

- 15) PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE DE LA SÉANCE 16.

SUR PROPOSITION il est résolu

OUE la séance soit levée à 19h58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Horaire modifié Pharmacie Ham-Nord

Fête nationale (St-Jean-Baptiste) (1) familiprix



Fermé: lundi 24 juin

Ouvert: mardi 25 juin 10h00 à 18h00

Fête du Canada (Confédération)

Fermé: vendredi 28 juin Fermé: samedi 29 juin

Fermé: dimanche 30 juin

Ouvert: lundi 1er juillet 10h00 à 18h00

PERMIS

MESSAGE IMPORTANT

Nouvelle procédure à suivre pour une demande de permis.

Voici la nouvelle procédure à suivre pour TOUTES demandes de permis (construction, rénovations, etc.) ou pour TOUTES questions touchant les sujets d'urbanisme, de zonage, les certificats, les installations septiques, le creusage de puits, etc.

La nouvelle personne à REJOINDRE est :

Philippe Habel Inspecteur régional en bâtiments et en environnement à la MRC d'Arthabaska

819-752-2444 poste 4221

permis@saints-martyrs-canadiens.ca





OFFRE D'EMPLOI AIDE-INSPECTEUR

Poste: Aide-inspecteur municipal

Organisme : Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens Lieu de travail : 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens

Sommaire du poste :

Sous l'autorité de la directrice générale et de l'inspecteur municipal, l'employé exécute des travaux manuels diversifiés quant aux activités propres aux travaux de voirie, d'aqueduc, d'égouts, d'environnement et de réglementation dans la municipalité.

Description de tâches :

Assurer un soutien à l'inspecteur dans les tâches relié au poste;

- Appelé à participer aux travaux de voirie, d'eau potable, d'évacuation des eaux usées, d'environnement, de réglementation et d'entretien des bâtiments, parcs et terrains de jeux.
- En collaboration avec les supérieurs immédiats, il y a comme tâches de planifier, organiser et contrôler l'ensemble des activités dans les divers postes.
- Effectuer des tâches manuelles diversifiées pour assurer l'entretien quotidien et préventif des infrastructures, des bâtisses et des équipements municipaux.
- Inspecteur municipal et de voirie.
- Opérateur du réseau d'aqueduc.
- Opérateur du réseau d'égouts.
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (fosses).
- Faire appliquer la réglementation.
- Faire sortir des estimations des coûts (pour divers travaux annuels & récurrents de voirie).
- Effectuer les inspections des chemins, ponts, ponceaux, signalisations, luminaires, glissières de sécurité et recommander les travaux à exécuter.
- S'assurer que le réseau routier municipal est bien entretenu (nivelage, déneigement, sablage, abat poussière, balavage, débroussaillage, etc.)
- Accomplir diverses tâches reliées à la vérification, la réparation et l'entretien des équipements et bâtiments.
- Travailler à l'entretien et à la construction des infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux).
- Produire les rapports et documents administratifs demandés (prise des données).
- Répondre aux questions des citoyens en matière de réglementation municipale (seulement dans certains domaines).
- Disponible pour faire des rapports aux élus des travaux effectués ou à venir.
- Disponible pour suivre des formations.
- Remplacer au besoin l'inspecteur.
- Voir à la protection de l'environnement.

- Superviser ou exécuter des travaux de voirie relatifs à l'entretien des infrastructures et des bâtiments municipaux.
- Faire localiser les fils téléphoniques lors des travaux d'excavation.
- Responsable de l'émission des permis de feu
- Participer activement aux activités quotidiennes.
- Toutes autres tâches reliées au poste.

Exigences professionnelles:

- Détenir un diplôme d'étude secondaire ou toute autre formation ou expérience en lien avec le poste.
- Maîtriser des logiciels informatiques usuels.

Compétences personnelles :

- · Faire preuve d'un haut niveau d'initiative, d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités.
- Avoir un sens développé de planification, d'organisation et prise de décision.
- Faire preuve de jugement et de diplomatie dans les relations avec les citoyens.
- Rigueur, fiable, capable de travailler sous pression.
- Avoir de l'habileté pour les travaux manuels.
- Avoir de l'habileté pour faire de la mécanique et de l'entretien général (un atout).
- Connaissances et application des normes de santé et sécurité du travail.
- Autonomie, débrouillardise, avoir un bon esprit d'équipe et le sens de l'organisation.
- Avoir de bonnes aptitudes à organiser et planifier le travail.
- Être en mesure d'établir d'excellentes relations interpersonnelles.
- Détenir un permis de conduire valide.

Conditions de travail:

Nombre d'heures par semaine : 30-40 heures semaine du lundi au vendredi

Statut du poste : Poste permanent

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Rémunération : Rémunération à discuter

La personne doit occasionnellement être disponible de soirs et de fins de semaine afin de maintenir les services offerts aux citoyens, entre autres, lors de précipitations de neige, d'intempéries et également pour répondre aux alarmes et urgences.

Candidature:

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 24 mai 2024 à 16h00, à l'adresse suivante :

Sonia Lemay,

Directrice générale et greffière-trésorière Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens 13, chemin du village

Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) GOP 1A1

info@saints-martyrs-canadiens.ca

PROCÉDURE POUR LES CARTES À LA GUÉRITE

- VOTRE CARTE EST MUNIE D'UNE PUCE ÉLECTRONIQUE, VOUS DEVEZ SEULEMENT TAPER LA CARTE <u>SUR LA BORNE</u>.
- VOUS DEVEZ UTILISER VOTRE CARTE POUR ENTRER ET SORTIR.
- VOTRE CARTE EST POUR <u>USAGE</u>
 <u>PERSONNEL</u> SEULEMENT, ELLE EST MUNIE
 D'UN COMPTEUR, SI LE COMPTEUR MONTE
 TROP <u>RAPIDEMENT</u>, VOUS POUVEZ
 RECEVOIR UNE CONTRAVENTION ET VOTRE
 CARTE PEUT VOUS ÊTRE <u>RETIRÉE</u>.
- SI VOUS VOUS FAITES LIVRER UN BATEAU PAR UN CONCESSIONNAIRE. VOUS DEVEZ L'ACCOMPAGNER AVEC VOTRE CARTE POUR PASSER L'EMBARCATION. SI TOUTE FOIS VOUS NE POUVEZ ÊTRE PRÉSENT, LE LIVREUR DOIT PASSER AU BUREAU MUNICIPAL POUR SE MUNIR DE LA CARTE DES LIVRAISONS.





RESTER À L'AFFUT DE NOS
PUBLICATIONS POUR L'ACTIVITÉ
DE LA FÊTE NATIONALE.

PLUS D'INFORMATIONS SERONT À VENIR DANS LES PROCHAINS JOURS.

AU PLAISIR DE VOUS VOIR EN GRAND NOMBRE!



<u>BIBLIOTHÈQUE FERMÉE</u>



Le 23 juin 2024 (la veille de la Fête nationale)



Le 30 juin 2024 (la veille de la Confédération)



RISQUE D'INCENDIE

ATTENTION

Un simple rappel que les feux à ciel ouvert sont interdits pendant la période du printemps. Les feuilles mortes et le gazon sec sont de très grand combustible et risque de s'enflammer très rapidement.

Si vous voulez allumer un feu dans votre foyer extérieur, vous devez vérifier que l'indice de feu de la SOPFEU le permet.



BUCHERON

Bucheron d'expérience nouvellement arrivé à Saints-Martyrs-Canadiens. Si vous avez besoin de ses services, vous pouvez le rejoindre au :

819-960-2047, Gaétan Roy



La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.



ARTISANS RÉNOVATEURS SD (Dany Beaudoin)..Tél. : 819-350-0787

CAMP BEAUSÉJOURTél. : 418-458-2646

CARRIÈRE P.C.M. (Saints-Martyrs)......Tél.: 819-336-2994

COIFFURE / STYLISTE SANDRA LAMOTHE.....Tél.: 819-477-0888

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC......Tél.: 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick).....Tél.: 819-352-0226

ÉRABLIÈRE RE PAU (Réal Paul)......Tél. : 819-344-5589

UNE BOUCHÉE À PARTAGER (pâtisseries & confiseries) Tél.: 819-357-0452

VITRAIL, TISSAGE, TRICOT & TUPPERWARE..Tél.: 819-344-5589

(Juliette St-Amand)





BMR/ VIVACO/ MATÉRIAUX

Tél.: 819-344-2521



BONICHOIX HAM-NORD ÉPICERIE Tél.: 819-344-2422



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL, ST-JOSEPH (QC) J2A 3V9 819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL DES BOIS-FRANCS N. (QC) G6P 1G8 819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E. (QC) JOA 1M0 819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024 G1E 7G3 418 660-4751

GROUPEDGP.COM